

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

PAC : APPUI À
LA TÉLÉDECLARATION

SECURISER MA DECLARATION PAC

- Réaliser la télédéclaration du dossier PAC
- Sécuriser la demande des aides PAC
- Vérifier l'éligibilité des différentes aides
- Contrôler le respect des mesures BCAE

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout agriculteur déposant une demande d'aides PAC

www.tarn.chambre-agriculture.fr

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

RÉALISEZ VOTRE DÉCLARATION PAC EN REDEZ-VOUS, AVEC L'APPUI D'UN CONSEILLER

1

Rencontre avec un conseiller

- Par téléphone

- o **Prise de rendez-vous, communication par l'exploitant des informations nécessaires à la préparation du dossier**

- RDV avec le conseiller (sur l'un des 8 sites de RDV ou à distance)

- o **Identification des parcelles et cultures implantées**
- o **Réalisation de la demande d'aides**

>

Livrables : documents remis

Au moment du rendez-vous (dans les deux semaines suivants le rendez-vous, si déclaration réalisée à distance)

- o **Formulaires issus de TéléPAC**
- o **Diagnostic PAC avec votre conseil personnalisé**

Les + PROAGRI

☒ Une expertise des conseillers

☒ Des sites de RDV à proximité ou en distanciel

☒ Un suivi du dossier tout au long de la campagne

☒ Un gain de temps grâce à l'outil MesParcelles

☒ Un accompagnement spécifique pour les dossiers avec des aides bio ou MAEC



Tarifs et conditions de vente sur demande

Votre interlocuteur

Chantal GRANVILLE, Assistante du Service Entreprises, Réglementations et Bâtiments

05 63 48 84 31

c.granville@tarn.chambagri.fr

www.tarn.chambre-agriculture.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN